

SUBVENTIONS PREVENTION 2026

Conditions générales 2026 pour toutes les Subventions nationales et régionales

- o Réservations exclusivement sur  **NET-ENTREPRISES.FR**
GIP Modernisation des déclarations sociales (sauf demandes TI et contrat TPE)
- o Demandes Subventions 2026 >> prise en charge des « investissements de l'année en cours »
(livraison, installation, réalisation en 2026, facture acompte 2025 possible)
- o Pour certaines subventions, une demande directe sur facture peut être réalisée l'année de
l'investissement (cf conditions d'attribution des subventions)
- o Application de la règle des minimis : plafond maxi de 300 000€ d'aides publiques /
entreprise (SIREN) sur les 3 dernières années
- o Signature d'une convention entre l'entreprise et la Carsat, à partir de l'octroi de 23 000€ de
subvention sur l'année civile

Rappel des règles de cumul Subvention Prévention et Contrat de prévention :

- o Après une Subvention Prévention, possibilité d'établir un Contrat sans délai
- o Après un Contrat de prévention, délai de 2 ans après la clôture du contrat pour éligibilité d'une
Subvention Prévention
- o Pas de délai entre 2 Subventions, Pas de délai entre 2 Contrats.

Contact pour les entreprises pour toute demande d'aide financière :

contratprevention@carsat-nordpicardie.fr

Ou [n°Employeur : 3679](#)

Assistance Net-Entreprises : [0820 000 516](#)

Subventions Prévention

Type Subvention et cibles	Période de validité	Equipements-Prestations	Lien vers offre de formation
Subvention Prévention Risques Ergonomiques			
Risques Ergonomiques	01/01/2026	<u>Objet 1 – Actions de prévention</u> 70% Formations par un OF habilité : Formations dirigeants et/ou personnes ressources : ▪ Interprofessionnel : « Initier, piloter et manager son projet de prévention des TMS », « Devenir personne ressource du projet de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) de l'entreprise », « Devenir chargé(e) de prévention des troubles musculo-squelettiques (TMS) de l'établissement » ▪ Sectoriel : « Développer et manager la prévention des risques » (SMS, Transport, Aide à domicile, Propreté), « Devenir animateur de prévention » (SMS, Transport, Aide à domicile et Propreté), « acteur PRAP IBC », « acteur PRAP 2S », « Acteur prévention » du secteur de l'aide et du soin à domicile (AcP ASD) et « acteur prévention secours » du transport (APS TRL/TRV) 70% montant HT Diagnostic ergonomique Exigences concernant le choix du prestataire → doit correspondre à l'un des profils suivants : ▪ inscrit sur la liste des intervenants en prévention des TMS proposée par les caisses régionales ▪ ergonome au sein d'un SPST si la prestation est facturée, ▪ intervenant dans la démarche ADAPT-BTP proposée par l'OPPBTP, ▪ chargé de mission ARACT, ▪ consultant inscrit comme IPRP auprès de la DREETS Exigences concernant la qualité du diagnostic produit → doit restituer les points clés suivants ▪ le contexte de l'entreprise et sa situation en matière d'AT/MP notamment TMS ▪ les raisons motivant la réalisation d'un diagnostic, ▪ la méthodologie (conditions d'association et de participation des salariés et des IRP au projet), ▪ un descriptif précis de l'activité réalisée et des contraintes physiques et organisationnelles associées, ▪ un plan d'action en cohérence avec le diagnostic	Mise à jour régulière de la liste des OF habilités : -Site de l'INRS : https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html -Site de la Carsat : ⇒ Offre de formation https://formation-prev.fr/carsat-hdf

Subventions Prévention

Risques Ergonomiques	70% montant HT matériel sur liste limitative et exhaustive, respect du cahier des charges Equipements de transfert : lève-personnes sur rails (config en H) en éts sanitaires ou médico-sociaux, avec moteurs et harnais; potence de levage fixes ; portiques et ponts roulants – tonnage limité à 2 T, palonniers, préhenseurs, tubes de levages; monte-charges pour les secteurs déménagement, restauration/métiers de bouche, et construction Equipements roulants : tracteurs pousseurs/timons électriques/roues motorisées – diable monte-escaliers électriques– brouettes électriques– chariots de manutention automoteurs à conducteur accompagnant (tonnage limité à 2T) - chariots de manutention automoteurs à conducteur porté (tonnage limité à 2T)– Rolls bacs et chariot de picking à niveau constant Plans de travail réglables en hauteur : tables élévatrices motorisées – plateformes à maçonner – recettes à matériaux Outils portatifs, sièges et équipements limitant l'exposition aux vibrations : meuleuses portatives- ponceuses, polisseuses portatives- machines de serrage portatives- sièges à suspension- matériel de compactage avec commande à distance - matériels de démolition électrique avec commande à distance Autres équipements spécifiques : filmeuses / housseuses– élévateurs de véhicules légers – systèmes de bâchage/débâchage automatique de bennes – auto-laveuses compactes - lave-verres avec osmoseur – bacs à shampoing et sièges de coupe à réglage électrique en coiffure – vitrines métiers de bouche – rails de manutention de carcasses de viande – lève-lits électriques ou à énergie autonome– démonte-pneus, équilibreuse de roues et lève-roues <u>Objet 2 - Actions de sensibilisation</u> 70% montant HT des actions de sensibilisation aux risques ergo à destination des salariés de l'entreprise Infographie format papier ; web ; (affiches, modes op, documentation, site internet...) Evènementiel (ateliers, forum, réunion de sensibilisation...) : frais de logistiques, frais de prestation de type animation/préparation par un prestataire) <u>Objet 3 – Aménagements de postes de travail (au sens PDP)</u> 70% montant HT des mesures individuelles d'aménagement, d'adaptation ou de transformation du poste de travail d'un salarié s'inscrivant dans une démarche de prévention de la désinsertion professionnelle. <u>Objet 4 – Salaire préventeur</u> Forfait 8 235 € Financement des frais de personnel d'une personne chargée de la mise en place d'actions de prévention et de sensibilisation des risques ergonomiques à destination des salariés de l'entreprise (en CDD ou en CDI) Le contrat de travail doit mentionner un libellé d'emploi explicite de préventeur.	
RPS ACCOMPAGNEMENT		

Subventions Prévention

RPS Accompagnement Tous CTN les organismes de la fonction publique sont exclus		<u>Prestation d'accompagnement</u> (hors expertise CSE) par un consultant référéncé par le réseau : 70% € HT Cet accompagnement comporte deux types de prestations : <u>Prestation 1)</u> : Réalisation du diagnostic / repérage des facteurs de RPS, et accompagnement à l'élaboration du plan d'actions par un consultant. Cette prestation peut être financée de façon isolée. Et/ou <u>Prestation 2)</u> : Accompagnement à la mise en œuvre du plan d'actions, au suivi et à l'évaluation des actions par un consultant (les actions du plan d'actions ne sont pas finançables dans le cadre de cette subvention). <i>Lors de la demande subvention d'une prestation 2 pour laquelle la prestation 1 n'a pas été financée, le diagnostic et le plan d'actions formalisés datés de moins de 24 mois devront être fournis.</i>	Liste des consultants en région : https://carsat-hdf.fr/files/live/sites/carsat-hdf/files/PDF/entreprises/CarsatHdF-ConsultantsRPS-liste241125.pdf
---	--	---	--

RISQUES CHIMIQUES

Subventions prévention en lien avec le programme RC PROS

Subventions Prévention

Captage fumées de soudage Tous CTN (Entreprises ayant une activité de soudage à l'arc) 		<u>70 % du montant HT des sommes engagées pour les équipements conformes aux cahiers des charges :</u> ▪ Torches aspirantes TIG, torches aspirantes MIG -MAG, dossierets aspirants, gabarits aspirants, bras aspirants, tables aspirantes, cabines, enceintes pour le soudage robotisé (les hottes aspirantes sont exclues), ▪ Réseaux ou groupes aspirants avec rejet des fumées à l'extérieur ▪ Installation pour l'introduction mécanique d'air réchauffé en période froide en compensation des débits extraits, ▪ <u>En option et uniquement en complément du financement d'installations de captage localisé :</u> Dispositifs d'aide à la manipulation des équipements et de mise en position des pièces : équilibreurs, potences, supports dévidoirs, vireurs ; Masques à adduction d'air et de cagoules ventilées ; Système de ventilation générale mécanisée (débit mini d'extraction attendu 2000 m3/h /soudeur) <u>70 % du montant HT des sommes engagées pour la vérification :</u> Rapport d'un organisme agréé ou d'une structure compétente portant sur la conformité au cahier des charges des valeurs mesurées à la réception de l'installation	
Captage fumées de diesel Tous CTN (Principalement Centres de Contrôle Technique VL et PL Garages) 		<u>70 % du montant HT des sommes engagées pour les équipements conformes aux cahiers des charges :</u> ▪ Acquisition ou rénovation d'un système d'extraction des gaz et fumées d'échappement avec des capteurs adaptés à l'activité, conforme au cahier des charges (systèmes fixes, ou sur rail). ▪ Remplacement de l'extracteur et/ou du capteur d'un système d'extraction des gaz et fumées d'échappement existant (incluant les conduits d'extraction le cas échéant) ▪ Acquisition d'une cabine en surpression (centre de contrôle technique PL uniquement) pour la protection des salariés lors des phases polluantes du contrôle technique autorisant le contrôleur technique à s'éloigner du véhicule (phase de mesure de l'opacité des gaz d'échappement). Le financement porte sur la fabrication de la cabine, sa pose et l'installation des équipements de contrôle (non fournis) dans la cabine. Remarque : une cabine pressurisée sans apport d'air neuf au centre de contrôle technique n'est pas financée ▪ En option en complément de l'acquisition ou de la rénovation d'un système de captage : acquisition d'un système de ventilation générale mécanisée. <u>70 % du montant HT des sommes engagées pour la vérification :</u> Rapport d'un organisme agréé ou d'une structure compétente portant sur la conformité au cahier des charges des valeurs mesurées à la réception de l'installation	

Subventions Prévention

Captage Cabine de peinture Version 2026 Tous CTN 	<u>70 % du montant HT des sommes engagées pour les équipements conformes aux cahiers des charges :</u> Equipements pour le captage des vapeurs et aérosols lors d'opérations de pulvérisation de produits liquides (<i>Ne concerne pas les opérations de poudrage/sablage</i>) : ▪ Acquisition ou rénovation d'une cabine à ventilation verticale ou horizontale ; cabine fermée ou ouverte <u>70 % du montant HT des sommes engagées pour la vérification et formation:</u> ▪ Vérification des performances des équipements pour le captage des vapeurs et aérosols par un organisme accrédité, agréé ou une structure compétente ▪ Formation à l'entretien et à la maintenance des équipements financés. <i>Les équipements doivent répondre aux exigences du cahier des charges et protocoles de mesure. Pour s'assurer de la conformité des installations, l'entreprise devra joindre un rapport de vérification réalisé par un organisme accrédité, agréé ou une structure compétente.</i>	
Captage Préparation / Nettoyage peinture Tous CTN 	<u>70 % du montant HT des sommes engagées pour les équipements conformes aux cahiers des charges :</u> Equipements pour le captage des vapeurs et aérosols lors d'opérations de préparation de produits liquides et de nettoyage d'outils utilisés lors d'opérations de pulvérisation de produits liquides (<i>Ne concerne pas les opérations de poudrage/sablage</i>) : ▪ Acquisition ou rénovation d'un box ou d'un laboratoire de préparation pourvu d'un dispositif de captage localisé des vapeurs des produits préparés ▪ Equipements de nettoyage automatique des outils fermés et ventilés à son ouverture <u>70 % du montant HT des sommes engagées pour la vérification et formation:</u> ▪ Vérification des performances des équipements pour le captage des vapeurs et aérosols par un organisme accrédité, agréé ou une structure compétente ▪ Formation à l'entretien et à la maintenance des équipements financés. <i>Les équipements doivent répondre aux exigences du cahier des charges et protocoles de mesure. Pour s'assurer de la conformité des installations, l'entreprise devra joindre un rapport de vérification réalisé par un organisme accrédité, agréé ou une structure compétente.</i>	

Subventions Prévention

Captage Zone de préparation Tous CTN	<u>70 % du montant HT des sommes engagées pour les équipements conformes aux cahiers des charges :</u> Équipement pour le captage des vapeurs et aérosols lors d'opérations de nettoyage et celles émises par les résines et mastics : ▪ Acquisition ou rénovation d'une enceinte de préparation ventilée à flux vertical descendant <u>70 % du montant HT des sommes engagées pour la vérification et formation:</u> ▪ Vérification des performances aérauliques, acoustiques, de l'éclairage et de la conformité de la continuité électrique et de la mise à la terre des équipements financés par un organisme accrédité, agréé ou une structure compétente ▪ Formation à l'entretien et à la maintenance des équipements financés. <i>Les équipements doivent répondre aux exigences du cahier des charges et protocoles de mesure. Pour s'assurer de la conformité des installations, l'entreprise devra joindre un rapport de vérification réalisé par un organisme accrédité, agréé ou une structure compétente.</i>	
Captage Réseau haute dépression Tous CTN	<u>70 % du montant HT des sommes engagées pour les équipements conformes aux cahiers des charges :</u> Équipements d'un réseau haute dépression pour le captage des poussières sur outils portatifs. Acquisition ou rénovation (au choix) : ▪ D'un réseau collecteur de conduits pourvu de prises de raccordement ▪ D'une centrale d'aspiration et de dépoussiérage ▪ De machines portatives équipées de dispositifs de captage et pouvant être raccordées au réseau centralisé d'aspiration ▪ D'outils de nettoyage pouvant être raccordés au réseau <u>70 % du montant HT des sommes engagées pour la vérification et formation:</u> ▪ Vérification des performances aérauliques, acoustiques, et de la conformité de la continuité électrique et de la mise à la terre des équipements financés par un organisme accrédité, agréé ou une structure compétente ▪ Formation à l'entretien et à la maintenance des équipements financés. <i>Les équipements doivent répondre aux exigences du cahier des charges et protocoles de mesure. Pour s'assurer de la conformité des installations, l'entreprise devra joindre un rapport de vérification réalisé par un organisme accrédité, agréé ou une structure compétente.</i>	

Subventions Prévention

Captage Réseau prothésistes dentaires CODE RISQUE 331 BC	<u>70 % du montant HT des sommes engagées pour les équipements conformes aux cahiers des charges :</u> Equipements d'une installation pour le captage des polluants dans l'activité de fabrication de prothèses dentaires. Acquisition ou rénovation (au choix) : ▪ De dispositifs de captage localisés adaptés à chaque opération ▪ De réseaux de transport des polluants ▪ De dispositifs d'épuration ▪ D'outils de nettoyage pouvant être raccordés au réseau <u>70 % du montant HT des sommes engagées pour la vérification et formation:</u> ▪ Vérification des performances aérauliques, acoustiques, et de la conformité de la continuité électrique et de la mise à la terre des équipements financés par un organisme accrédité, agréé ou une structure compétente ▪ Formation à l'entretien et à la maintenance des équipements financés. <i>Les équipements doivent répondre aux exigences du cahier des charges et protocoles de mesure. Pour s'assurer de la conformité des installations, l'entreprise devra joindre un rapport de vérification réalisé par un organisme accrédité, agréé ou une structure compétente.</i>	
Risques chimiques – Formation accompagnement Tous CTN	<u>70 % du montant HT des sommes engagées pour la formation d'une personne ressource salariée</u> ▪ La formation doit être dispensée sur la base du référentiel de l'INRS « Prévention des risques chimiques et CMR » ▪ Délivrée par un formateur certifié INRS appartenant à un OF référencé CARSAT/CRAMIF/CGSS ▪ Durée mini 14h, permet à une personne de l'entreprise d'acquérir les compétences nécessaires à l'animation et la mise en œuvre de la démarche de prévention des risques chimiques en intégrant notamment la formation à l'outil Seirich <u>70 % du montant HT des sommes engagées pour la réalisation de l'évaluation des risques chimiques dans l'établissement :</u> ▪ Le prestataire doit être formateur certifié INRS à la prévention des risques chimiques CMR / ou être inscrit sur la liste des intervenants en prévention des risques chimiques proposée par la CARSAT / ou être IPRP ou ingénieur de prévention au sein d'un SST en cas de facturation de la prestation par cet STT / ou être consultant avec des compétences en prévention des risques chimiques (appréciées au vu du CV du prestataire) et inscrit comme IPRP auprès de la DREETS ▪ Le prestataire doit indiquer les caractéristiques de la structure qui l'emploie ▪ Fournir un devis détaillé (demande de l'ent ou analyse de la demande ; outils utilisés ; modalités d'intervention en ent ; durée de la prestation ; coût, frais de mission, documents livrables à l'entreprise à l'issue de la prestation)	https://www.inrs.fr/services/formation/publics/formateur-risque-chimique.html

Subventions Prévention

Risque chimique Equipements Tous CTN 		<u>70 % du montant HT des sommes engagées pour les équipements conformes aux cahiers des charges :</u> Equipements avec captage des polluants : ▪ Sorbonne de laboratoire avec rejet des polluants à l'extérieur des locaux, incluant la compensation des débits d'air extraits (cahier des charges) ▪ Armoire de sécurité ventilée de stockage de produits chimiques avec rejet des polluants à l'extérieur (pas de cahier des charges) Equipements réduisant les risques d'exposition : ▪ Fontaine de dégraissage biologique et fontaine lessivienne (cahier des charges) ▪ Bac de rétention (pas de cahier des charges) ▪ Dispositif de brumisation pour abattage des poussières (pas de cahier des charges) ▪ Aspirateur mobile de classe L, M (ou H) selon les activités (cahier des charges) destiné à être utilisé par les professions : travaillant le plâtre, les métaux (acier, inox), le bois, les plastiques ; exposées aux particules de carbone ; aux laines de roches, aux laines et fibres de verres, et aux fibres céramiques ; aux poussières de silice cristalline, et de plomb <u>70 % du montant HT des sommes engagées pour la vérification :</u> Rapport d'un organisme agréé ou d'une structure compétente portant sur la conformité au cahier des charges des valeurs mesurées à la réception de l'installation + Attestation sur l'honneur de l'employeur « de délivrance d'une information sur les risques, d'une formation à l'utilisation de l'équipement signée par l'entreprise » et en plus pour les sorbonnes « du maintien en bon état et de la vérification annuelle de l'installation »	
Poussières de Farine Tous CTN (Principalement boulangeries / pâtisseries)		<u>70 % du montant HT des sommes engagées pour les équipements conformes aux cahiers des charges :</u> ▪ Pétrins à capot plein ▪ Batteurs-mélangeurs à capot plein ▪ Diviseuses à faible émission de farine (diviseuse, diviseuse-formeuse, diviseuse-bouleuse) ▪ Aspirateurs de boulangerie / pâtisserie adapté aux poussières de farine et ses accessoires ▪ Farineurs manuel ou automatique	
Amiante Exclusion des entreprises en sous-section 3 (retrait amiante)  DANGER AMIANTE		<u>70 % du montant HT des sommes engagées pour les équipements conformes aux cahiers des charges :</u> ▪ Aspirateur équipé d'un filtre à Très haute Efficacité (THE) doté d'un système de changement de sac en sécurité, ▪ Unité mobile de décontamination portée, tractée ou autonome, ▪ Dispositif de production et de distribution d'air de qualité respirable, ▪ Masque complet à adduction d'air (ou à ventilation assistée) type TM3P (le nombre de masque sera limité au nombre d'attestations de compétence fournies).	
BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS			

Subventions Prévention

TOP BTP CTN B CTN G (703AD : Constructeurs de Maisons Individuelles) Codes exclus : 455ZB 753CA 753CB 911AA 	<u>50% du montant HT des sommes engagées pour acquérir les matériels (conformes aux cahiers des charges) :</u> Le personnel devra être formé à l'utilisation en sécurité des différents matériels. Prévention des risques de chutes de hauteur et de plain-pied - 1 échafaudage de pied (MDS) (limité à 1 ensemble de même modèle et de même fabricant) ou 1 échafaudage roulant MDS (limité à 3 unités) (liste limitative échafaudages MDS / NF avec au moins 20% du montant en garde-corps MDS) + options (1 remorque avec rack et/ou 5 escaliers d'accès) avec <u>obligation de formation</u> depuis moins de 5 ans d'au moins un salarié par tranche d'effectif de 10 salariés à l'utilisation/montage/démontage d'échafaudages (formation non financée) par OF habilités ou diplôme professionnel ou OF anciennement conventionné - Protections des trémies d'escalier et d'ascenseurs - Accès provisoires - Passerelles d'accès, de franchissement ou de chargement/déchargement - Quais de chargement/déchargement - Podiums de lavage pour bennes à béton - Plateformes de travail en hauteur (PIR et PIRL) - Plateformes d'accès et de travail aux prémurs - Plateformes d'accès en fond de fouille Prévention des risques d'ensevelissement (travaux en tranchées) - Blindages légers manportables - Garde-corps de blindage, pinces pour garde-corps de blindage (pour les détenteurs de blindages) Prévention du risque chimique et des TMS par l'amélioration des conditions d'hygiène et de l'organisation sur les chantiers - Bungalows de chantier mobiles et autonomes, isolés et chauffés, destinés à héberger le personnel et comportant lave-mains et sanitaires - Coffrets électriques de chantier (3 max par entreprise). <u>70% du montant HT pour les formations (cahier des charges, pas de prise en charge OPCO) :</u> - Formation de l'encadrement à effectuer l'accueil et la formation à la sécurité des nouveaux arrivants - Formations aux travaux en hauteur - Formation à la coordination SPS Niveau 3, - Formation à la mise en oeuvre de la mission SPS sur les chantiers de maisons individuelles.	Privilégier l'OPPBTP OF habilités Echafaudage en région : LSM Formation ACFE Réseau JADE MSI FORMATION SAFETY RISK SERVICES Mise à jour régulière de la liste des OF habilités : -Site de l'INRS : https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplication.html Site de la Carsat : ⇒ Offre de formation https://formation-prev.fr/carsat-hdf
BATIMENT & TRAVAUX PUBLICS		

Subventions Prévention

CMI CTN B (742CE) CTN G (703AD) 		Concerne exclusivement des opérations de construction de maisons individuelles. 1 Subvention/maison. Limité à 10 chantiers de CMI / bénéficiaires (SIREN) <u>70% du montant HT des sommes engagées pour les prestations de service dans la limite de 2200€ / opération :</u> Financement de : -L'étude d'adéquation -L'amenée et le repli, -Le montage et le démontage en sécurité par du personnel formé, -La vérification, -La mise à disposition d'un échafaudage périphérique à montage et démontage en sécurité (à chaque fois que c'est techniquement possible), commun a minima aux lots Gros-œuvre (à partir de la dalle du rez-de-chaussée jusqu'à l'opération de rampannage des pignons), charpente et couverture (y compris pose des gouttières et descentes d'eau), comprenant recueil de bas de pente, protection de pignons et garde-corps de protection contre le risque de chute « face-avant » lorsque nécessaire. <i>Prérequis</i> - Remblaiement périphérique de l'ouvrage concerné, nivelé et stabilisé, avant le montage de l'échafaudage ; - Mise en œuvre d'un branchement provisoire d'électricité (avec coffret électrique et inter différentiel 30mA) pour amélioration des conditions de travail sur le chantier concerné.	
--	--	---	--

Subventions Prévention

Prévention Chutes Tous CTN	<u>50% du montant HT des sommes engagées pour acquérir les matériels (conformes aux cahiers des charges) :</u> Équipements permettant de prévenir les risques de chutes de plain-pied par glissades ou heurts : - Revêtement de sol anti dérapant et nettoyable, adapté aux locaux du secteur alimentaire selon la reco CNAM R462-A - Porte avec oculus Équipements permettant de sécuriser les accès et le travail en hauteur, et de prévenir les risques de chutes de hauteur : Équipements d'accès et de travail en hauteur : -Plateforme de travail en hauteur : PIR (Plateforme Individuelle Roulante) et PIRL (Plateforme Individuelle Roulante Légère) -Micro PEMP (Plateforme Élévatrice Mobile de Personnes) de faible largeur (90 cm max) -EMER (Équipement Mobile de Mise en Rayon) Équipements sécurisant les mezzanines : barrière éclose de sécurité Équipements sécurisant la circulation en hauteur : garde-corps latéraux, passerelle sécurisée, grille anti-chutes pour lanterneau Équipements permettant de sécuriser les quais et de prévenir les risques de chutes de hauteur : - Dispositif motorisé de jonction quai – camion - Dispositif asservi de calage et blocage du véhicule - Dispositif anti-chutes de personnes et d'engins (barrières de quais, portes sectionnelles, garde-corps, etc.) - Escalier d'accès au quai Équipements permettant de sécuriser les camions pour prévenir les risques de chutes de hauteur : - Protection collective latérale solidaire du hayon - Marche pied escamotable pour remorque - Raccordement sécurisé remorque / cabine	
---	---	--

Subventions Prévention

SUBVENTIONS PREVENTIONS REGIONALES

SubPrev Contrat TPE <u>Toute activité</u> si absence de CNO Eligible à toute entreprise (demande par mail)	Durée max : 1 an	Tout investissement en lien avec l'amélioration des conditions de travail avec au moins un investissement en lien avec nos priorités + a minima volet formation en lien avec un équipement <u>Accord de l'agent de secteur au préalable. Demande à faire par mail.</u> Tous les équipements préalablement financés dans des subventions arrêtées peuvent être repris dans le Contrat TPE.	
SubPrev régionale - Culture de prévention Tous CTN 		Prérequis : Le Chef d'établissement ou dirigeant doit suivre le E-learning « ELOO2 - S'engager dans la démarche de prévention des risques professionnels » ou doit avoir suivi une « formation dirigeant » dispensée par la CARSAT dans le cadre du déploiement des TMS pros, RC pros ou RPS. Le chef d'établissement ou le dirigeant doit avoir formé un Salarié Désigné Compétent en Santé et Sécurité (SDC) par un OF habilité EvRP-SDC ou référent EvRP-AAT par un OF habilité EvRP-AAT (Analyse AT). 70% Formation du Salarié Désigné Compétent par un OF habilité 70% Formation sectorielle : BTP : possibilité de suivre la formation de l'OPPBTP « Chargé de prévention : S'approprier les fondamentaux de la mission » (2j) secteur sanitaire et médico-social : possibilité de suivre les formations : « Devenir animateur Prévention dans le secteur sanitaire et médico-social (AP SMS ex HAPA) » par un OF habilité. <i>Prérequis : Compétences de base en prévention.</i> ou « Devenir animateur Prévention dans le secteur de l'Aide et du Soins à Domicile (AP ASD) » par un OF habilité. <i>Prérequis : Compétences de base en prévention.</i> Transport routier : « Devenir animateur Prévention du secteur du transport routier et logistique (APTRL) » <i>Prérequis : Compétences de base en prévention.</i> 70% Formation de deux personnes ressources RPS (binôme paritaire) dispensée par un consultant RPS référencé par les CARSAT. Si l'entreprise a déjà un SDC formé : attestation sur l'honneur de l'entreprise : coordonnées du salarié (nom, prénom, mail) et poste occupé. 50% HT Accompagnement du plan d'actions en lien avec l'analyse AT/MP et/ou l'Evrp (cf. Information Matériels et formations sur site Carsat) <i>Les Investissements portant sur la prévention des TMS ne sont pas repris dans le cadre de cette subvention. Exception uniquement pour les EHPAD publics exclus du FIPU.</i> Option 70% Accompagnement de l'entreprise par un consultant référencé CARSAT « socle d'une démarche de prévention » dans l'évaluation des risques professionnels, dans l'analyse des accidents du travail et dans la rédaction du plan d'actions	Pour l'offre générique : OF habilités Evrp-SDC en région : -EGIDE ENTREPRISE -GONEZ Prévention Stratégies -SECURIPREV -SLJ CONSEIL(Sylvie Lenoir) Mise à jour régulière de la liste des OF habilités : -Site de l'INRS : https://www.inrs.fr/services/formation/demultiplification.html Site de la Carsat : ⇒ Offre de formation https://formation-prev.fr/carsat-hdf ⇒ Liste des consultants référencés https://carsat-hdf.fr/home/entreprises/prevenir-les-risques-pros/reseau-consultants-HDF.html ⇒ Liste des consultants référencés RPS et OF https://formation-prev.fr/carsat-hdf/1353/Devenir-personne-ressource-du-projet-de-prevention-des-risques-psychosociaux-RPS-de-l-etablissement

Subventions Prévention

SubPrev régionale - Métiers de Bouche Principalement CTN D		<u>50% du montant HT des sommes engagées pour acquérir les matériels (conformes aux cahiers des charges) :</u> - Tempéreuse ou enrobeuse avec vibreuse/tapis vibrant - Sols antidérapants (cf Liste des sols CNAM) - Elévateur intégré de four avec enfourneur/défourneur : l'équipement devra comporter les 2 options : élévateur intégré motorisé + enfourneur/défourneur (le four n'est pas financé). - Pasto-cuiseur - Chambre de pousse ou fermentation - Laminoir - Peleuse / Découenneuse (Respect de la Recommandation régionale de la Carsat Bretagne du 14 mars 2024) - Plans de travaux réglables en hauteur motorisés - Chariots mobiles à roulette « ergonomiques » (respect de la RECO R515) <u>70% Formation « Allergie et risques liés aux poussières de farines », assurée par le LEMPA.</u> Cette formation est obligatoire pour les codes APE 1071C, 1071D, 4711D, 4711F (1/2 journée en distanciel).	LEMPA https://www.lempea.org/la-marque/
SubPrev régionale - Risque Routier Tous CTN		<u>50% du montant HT dans la limite de 12 500€</u> Acquisition d'un Véhicule Utilitaire Léger (VUL) neuf (pas de leasing) à la condition que ce véhicule soit expressément équipé des dispositifs de sécurité repris ci-dessous (attestation du fournisseur) : - Airbags conducteur et passager - Cloison de séparation pleine et entière sur toute la hauteur et largeur (norme 27956) - Climatisation - GPS - Radar de recul - Aide au maintien dans la voie En cas d'achat d'un VUL neuf, prise en charge d'option(s) supplémentaire(s) (50%) : - témoin de contrôle de charge - pneus 4 saisons (attestation du fournisseur) - TPMS – contrôle de pression des pneumatiques - Aménagements intérieurs (attestation fournisseur respect de la note technique NS 286) 50% HT équipements : -Portail motorisé (neuf) (Respect de la RECO R51 -Eclairage extérieur (lumières, spots ...) (attestation du fournisseur, respect de l'ED 950) -Sécurisation de la circulation des piétons : barrières, signalisation horizontale et verticale <u>Sensibilisation du dirigeant au risque routier</u> (module de e-learning obligatoire) (attestation de formation en ligne du dirigeant)	www.carsat-hdf.fr : https://formation-prev.fr/carsat-hdf/460/EL001-SENSIBILISATION-AU-RISQUE-ROUTIER-module-e-learning